



BULLETIN MUNICIPAL DE FRASNE LES MEULIERES

BULLETIN EDITE PAR LA MAIRIE

N°28- MAI 2018

Tél : 03 84 70 22 20

Courriel : ccjdfrasne39@wanadoo.fr

Contacts élus :

maire : Laurence BERNIER

03 84 70 34 74 ou 06 89 43 14 00

1er adjoint : Régis BONVALOT

03 84 70 37 11- 06 78 94 44 51

2ème Adjointe : Marie LONDE

03 84 70 33 92-06 37 31 86 92

3ème adjoint : Daniel PRADEL

ALLER DE L'AVANT

Au fil des ans et des lois, la commune tend à perdre de ses compétences et de ses moyens financiers.

Pourtant les 36 000 communes de France sont un ferment de la démocratie, au cœur de la vie des habitants.

A Frasne-les-Meulières, nous n'échappons pas à cette évolution. Mais, nous utilisons toutes les occasions pour faire entendre notre avis, par exemple sur l'avenir du service public de la santé, ou l'évolution de la fiscalité des habitants.

Nous nous réjouissons de voir que vous êtes de plus en plus nombreuses et nombreux à participer à la vie du village, à ses fêtes, à l'amélioration de notre cadre de vie commun.

Avec la mise en place d'un site internet, nous ne voulons pas remplacer le contact humain, bien au contraire, mais vous être utile, rendre accessibles plus d'informations et renforcer encore les liens au sein de notre commune.

Laurence Bernier, maire



Le site internet de la commune a été mis en place à partir de la « maquette » le Campagnol, mis à disposition des communes membres de l'Association des maires ruraux de France (AMRF), pour un coût mensuel de 15 €, hébergement, assistance et conservation des données comprises.

BIENVENUE SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE DE FRASNE LES MEULIERES

Pour vous connecter, une adresse :

<https://frasne-les-meulieres.fr/>

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 16 mars 2018

Présents :

Laurence BERNIER, Régis BONVALOT, Roger CHATILLON, Laurent FOUCHÉYRAND, Alain LENAIN, Marie LONDE, Anne-Laure MIANCIEU, Valérie MISIR, Daniel PRADEL, Manon VEQUAUD.

Secrétaire : Anne-Laure Miancien

FINANCES

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Sous la présidence de Régis BONVALOT, Premier adjoint, le conseil municipal a délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Laurence BERNIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré; Le compte administratif 2017 peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		35 896.97 €	4 250.32 €		4 250.32 €	35 896.97 €
Op. de l'exercice	54 197.41 €	56 007.28 €	5 559.30 €	3 186.66 €	59 756.71 €	59 193.94 €
TOTAUX	54 197.41 €	91 904.25 €	9 809.62 €	3 186.66 €	64 007.03 €	95 090.91 €
Résultat clôturés		37 706.84 €	6 622.96 €			31 083.88 €

Le conseil municipal à l'unanimité, donne acte à Madame le Maire de la présentation faite du Compte Administratif 2017, constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

FISCALITE DU GRAND DOLE

Madame le maire communique au Conseil municipal les informations sur la fiscalité du Grand Dole. Le Conseil d'agglomération propose aux communes de mettre en place un Pacte Fiscal et Financier avec le Grand Dole. Il s'agit de permettre à l'agglomération d'augmenter sa fiscalité de 4 millions d'euros, par le biais notamment de l'augmentation de la taxe d'habitation et de la taxe foncière. Sur cette somme, 150 000 € seront versés à un fond de concours pour les projets des communes qui comprend déjà la trame verte et bleue et les déplacements doux.

Les communes, dont certaines compétences seraient prises par le Grand Dole, sont sollicitées pour baisser leur fiscalité.

Certaines communes parmi les plus peuplées voient leurs charges baisser sensiblement (notamment Dole).

En ce qui concerne la commune de Frasne les meulières, l'agglomération ne prendrait à sa charge qu'une somme de 434 € correspondant au FPIC (Fonds de péréquation intercommunale). Alors que les impôts avaient été significativement augmentés en 2016, une nouvelle augmentation des taux a été votée en 2018, notamment concernant la Taxe d'habitation et la Taxe foncière sur les propriétés bâties.

FISCALITE VOTEE PAR LE GRAND DOLE	2017	2018
Cotisation Foncière des Entreprises	22,58%	22,58%
Taxe d'Habitation	12,40 %	15,75%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	2,15%	3,61 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	4,12%	4,12%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	10,41%	10,41%

TAXE D'HABITATION

Pour la Taxe d'habitation, la Loi de Finances prévoit pour 2018 un dégrèvement de 30 % pour de nombreux foyers (80 %). Les résidences secondaires ne sont pas concernées. Ce dégrèvement concerne les familles dont le quotient familial n'excède pas 27 000 € pour une part. Voir le tableau ci-dessous pour les autres cas.

Quotient Familial	Montant du Revenu fiscal de référence
1 part	27 000 €
1,5 part	35 000 €
2 parts	43 000 €
2,5 parts	49 000 €
3 parts	55 000 €
3,5 parts	61 000 €
4 parts	67 000 €
4,5 parts	73 000 €
5 parts	79 000 €

Du fait de l'augmentation de la fiscalité par l'agglomération du Grand Dole, le dégrèvement prévu de 30 % sera inférieur.

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 6 avril 2018

Présents :

Laurence BERNIER, Régis BONVALOT, Roger CHATILLON, Laurent FOUCHÉYRAND, Alain LENAIN, Marie LONDE, Anne-Laure MIANCIEN, Daniel PRADEL, Manon VEQUAUD. **Excusée** : Valérie MISIR, pouvoir donné à D. Pradel. **Secrétaire** : Daniel Pradel

FINANCES

FISCALITE 2018 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018 DE LA COMMUNE

Il paraît difficile à la commune de Frasne les Meulières de baisser ses recettes fiscales, les taux d'imposition étant déjà bas et inchangés depuis plusieurs années et les dotations de fonctionnement ayant été réduites au fil des ans. Madame le Maire propose de ne pas augmenter la pression fiscale sur les habitants et de maintenir les taux d'imposition de la commune pour l'année 2018 en reconduisant les taux de 2017.

Le conseil municipal à l'unanimité, par 10 voix décide de ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune pour l'année 2018 et adopte les taux suivants (identiques à 2017) :

Taxe d'habitation	5.64 %
Foncier Bâti	11.88 %
Foncier Non Bâti	19.19 %

Le produit attendu de ces trois contributions s'élève à un montant de 19 667 € auquel s'ajoutent les allocations compensatrices de l'Etat pour un montant de 681 €, soit un produit global de 20 348 €.

PACTE FINANCIER ET FISCAL DU GRAND DOLE

Le Pacte fiscal du Grand Dole prévoit une harmonisation des bases fiscales entre toutes les communes du Grand Dole (avec baisse pour certaines et augmentation pour d'autres à l'horizon 2029).



Il apparaît que cette convergence de la fiscalité aboutirait à une sévère augmentation des taux de la commune de Frasne les Meulières, de la façon suivante :

TAXE D'HABITATION de 5,64 % à 10,62 %
TAXE FONCIER BATI de 11,88 % à 16,42 %
TAXE FONCIER NON BATI de 19,19 % à 28,22 %

Le conseil municipal à l'unanimité émet UN AVIS DEFAVORABLE sur les orientations et les modalités de mise en œuvre du Pacte Fiscal et Financier de solidarité de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

BUDGET 2018

Le Conseil municipal prend connaissance du Budget primitif communal 2017, présenté par le Premier adjoint, chargé des Finances, Régis Bonvalot.

Ce budget primitif est équilibré en dépenses et recettes à 134 485 euros, se décomposant comme suit :



BUDGET 2018	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	105 759,00 €	105 759,00 €
INVESTISSEMENT	28 726,00 €	28 726,00 €
TOTAL BUDGET 2018	134 485,00 €	134 485,00 €

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif 2018 .

Les principaux investissements prévus en 2018 concernent la réhabilitation de la Chapelle, la création d'un espace cinéraire « Jardin du souvenir » au cimetière, le marquage de la zone « Natura 2000 » dans la forêt de la commune, de petits travaux d'aménagement et d'entretien ainsi que la poursuite des travaux d'accessibilité.



SUBVENTIONS

AUX ASSOCIATIONS

Les subventions ont été fixées dans le budget primitif à un montant de 1500 €. L'association Club St Michel ayant été dissoute, elle ne recevra plus de

subvention.

Madame la maire propose d'augmenter la subvention du Comité des fêtes à 250 €, afin de valoriser les activités des bénévoles dans la commune ; de renouveler la subvention annuelle de 100 € à l'ADMR et de verser une subvention de 100 € au CRIC qui a tenu 2 animations gratuites dans la communes en 2017 et prévoit leur renouvellement en 2018 ainsi qu'un atelier de création de film d'animation ; Le principe d'une subvention au Souvenir Français ayant été adopté au précédent conseil municipal, il est proposé d'attribuer 50 €. Le budget pour les Cartes avantages Jeunes offertes par la commune est reconduit pour un montant de 150 €.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de voter les subventions proposées.

Suite à la proposition d'ajouter une subvention à l'association Serre Vivante qui diffuse a diffusé en 2017 à tous les habitants deux bulletins d'informations gratuits, le conseil municipal décide par 5 voix POUR avec voix prépondérante du maire et 5 contre de voter une subvention de 50 € à l'association Serre Vivante .

LES SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2018

ASSOCIATIONS	1500 €
Comité des fêtes	250 €
ADMR	100 €
Souvenir Français	50 €
Cric	100 €
Serre Vivante	50 €
CARTES JEUNES	150 €
Divers	800 €

DIVERSES REUNIONS SE SONT TENUES

La commission communale d'action sociale (CCAS)

S'est réunie le lundi 9 avril 2018 pour examiner le compte administratif, le budget 2018 et les projets de l'année (colis des personnes âgées, arbre des naissances°

Le bureau de l'Association foncière (A F)

s'est réuni le samedi 7 avril 2018 pour examiner le compte administratif, le budget 2018 et les travaux de l'année.

La commission ESPACES VERTS/FLEURISSEMENT

S'est réunie le le lundi 9 avril pour organiser le fleurissement de printemps et la matinée « opération lierre » sur le mur du lavoir et du cimetière. Le rond-point sera fleuri avant la cérémonie du 8 mai.

EN BREF

Route Frasne/Montmirey

La commune de Montmirey-la-ville a fait procéder ce jour au rebouchage des trous sur la route.

Fossés Des travaux sur l'ensemble des fossés sont prévus à partir de la mi-avril par les services du département.

L'entretien des espaces verts

est reconduit à CEVA PAYSAGES

Les travaux de fauchage

seront effectués par Charles Saget.

SYNDICAT DES EAUX

Régis Bonvalot et Roger Chatillon ont assisté à la réunion du Syndicat des eaux. Celui-ci a acheté un bâtiment à Thervay, sur la route d'Ougney pour un montant de 85 000 € pour y installer des locaux accessibles au public.

Des travaux sur les conduites sont prévus à Moisse, à Mutigney et du Moulin de Frasne à Peintre et Moisse à l'horizon 2019/2020.

BOITES A LETTRES

Les services de La Poste ont recontacté la commune en proposant de fournir les nouvelles boites aux lettres mais en demandant à la commune de se charger avec des bénévoles de la pose, la société mandatée pour ce travail imposant des délais importants.

Le conseil municipal n'accepte pas de se substituer au service public de La Poste et renouvelle sa demande d'installation au plus vite des nouveaux blocs de boîtes à lettres.

LOGEMENT COMMUNAL

Le logement communal 1 grande rue est libre à la location à partir du 1er juin.

APPARTEMENT T2 À LOUER

2 pièces + cuisine et salle de bain

À Frasne les Meulières

1er étage,

Au-dessus de l'ancienne école. **73m2**

Loyer mensuel :

357 € + 50 € de charges = 407 €

A partir du 1^{er} juin 2018

Contact pour visites :

Mairie tél : 03 84 70 22 20 ou



Le Projet régional de Santé est soumis, pour avis, aux collectivités territoriales de la région entre le 5 février et le 6 mai 2018.

Ce Plan régional de santé – document d'un mil-

lier de pages- qui vise à « améliorer l'état de santé des Bourguignons-Francis-Comtois » s'inscrit en fait **dans une démarche de réduction des dépenses publiques de santé dans notre territoire rural et risque donc d'accroître les inégalités sociales et territoriales pour les cinq années à venir.**

Il organise la diminution des moyens matériels et humains des hôpitaux publics, la suppression de services, la fermeture de dizaines de lits, et la disparition de maternités de proximité, comme celle de St Claude.

Alors que l'accès à un SMUR (service mobile d'urgence et de réanimation) se fait en plus de 30 minutes (maximum théorique de sécurité) pour 34 % du territoire régional, une équipe de nuit du SMUR de l'hôpital Pasteur a été supprimée en avril 2017, d'autres services d'urgences sont actuellement menacés.

Sur notre territoire du Grand Dole, après la fermeture à l'Hopital Pasteur, de la réanimation, la réduction de lits en neurologie et cardiologie, les professionnels de santé, les populations et les élu.e.s s'inquiètent des projets :

- de fermeture de lits en pneumologie
- de la suppression de dizaines de postes de secrétaires médicales
- de la fermeture de lits de l'Ehpad Truchot.

La psychiatrie est elle aussi en danger. On constate une surmortalité en suicides en Bourgogne Franche Comte, mais une densité en psychiatres inférieure de 26 % à la moyenne nationale.

Habitation Desgouilles.... suite

Madame le maire informe le conseil municipal du courrier reçu le 2 mars 2018, émanant de la Direction Générale des Finances Publiques, Pôle de gestion des patrimoines privés- France Domaine précisant que le bien appartenant à M. Desgouilles Ernest, décédé depuis plus de 30 ans, était susceptible de revenir à la commune **de plein droit**. Le courrier était accompagné des clés de la maison.

Par conséquent, il convient d'annuler la précédente délibération d'incorporation d'un bien sans maître, et d'en prendre une nouvelle. Madame le Maire propose donc au Conseil municipal de prendre une délibération en ce sens, annulant la délibération du 19 janvier 2018.

Considérant que le bien sis 6 rue du Cirque, cadastré AB45 appartenait à Monsieur DESGUILLES Claude Ernest, né le 29/01/1898 qui est décédé le 13/04/1965 et que ce bien est actuellement sans maître puisque le délai de 30 ans après le décès de Monsieur DESGUILLES est révolu et en l'absence de tout successible :

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise Mme le Maire a acquérir ce bien sans maître revenant de plein droit à la commune. Cette prise de possession sera constatée par un procès-verbal affiché en mairie selon les modalités de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le CHS St Ylie, est lui aussi frappé par l'austérité. Une douzaine de suppression de postes est prévue alors que les patients souffrent du manque de lits et de disponibilité des personnels surchargés.

La perte d'autonomie, due au handicap ou à l'âge, devrait être prise en compte afin de permettre à toute personne de disposer des moyens et des soins pour vivre dignement à son domicile ou en institution.

Le Jura est le département de la région, dont la part de personnes âgées de plus de 75 ans (sur population totale) est la plus importante. Et plus d'un millier de personnes sont en liste d'attente pour intégrer un EHPAD où les taux d'encadrement et les dotations sont insuffisants. Comme c'est également le cas pour les services de soins et d'aide à domicile . **Pour les familles, les restes à charges non pris en compte par la Sécurité sociale – notamment dans les établissements privés – sont souvent insupportables.**

Par ailleurs l'Association des maires de France a demandé « que la réorganisation de l'offre de soins ne se fasse pas au détriment des services de proximité et de l'égal accès aux soins des habitants » ;

Considérant que le Plan régional de santé soumis à notre avis :

- fait le choix de la réduction de l'offre de santé de proximité en zone rurale accentuant les inégalités et la désertification médicale ;

- que la réduction des effectifs dans les unités de soins se fera au détriment d'une prise en compte de la qualité des soins, de la sécurité des patients et des soignants ;

- ne répond pas aux attentes en matière d'accueil des personnes en situation de vieillissement ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de rendre un AVIS DEFAVORABLE au Projet Régional de santé (PRS) proposé par l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté.



ÉCOLES

Le conseil d'école du RPI du Mont Guérin s'est réuni le 22 mars dernier. Il a voté le projet d'école 2018/2021.

Le site internet du RPI est hébergé par le rectorat et est à la fois un espace d'information et de rédaction pour les classes.

Adresse : <http://rpi.mont-guerin.ac-besancon.fr>.

Prévision des effectifs pour l'année scolaire 2018-2019

Le RPI accueille en 2017-2018, 124 enfants (moyenne de 24,8 élèves / classe)

A la rentrée 2018, le RPI comptera 129 enfants :

19 PS, 14 MS, 17 GS, 21 CP, 17 CE1, 13 CE2, 15 CM1 et 13 CM2.

Les horaires seront définitivement fixés après réponse de la région qui assure le transport scolaire (ils pourraient être décalés de 10 mn entre Moissey et Montmirey-la-Ville)

Une Classe découverte en 2019

Il s'agira d'une **classe de neige pour tous les élèves du CP au CM2 à Lamoura**, au chalet de l'école des neiges du 18 au 22 mars 2019. En lien avec le projet d'école, il devra créer les conditions de la mise en oeuvre du vivre ensemble et du parcours santé. Le budget provisoire est d'environ 30 000 euros.

L'école aura besoin de parents agréés pour l'accompagnement. Des financements seront recherchés auprès des communes qui ont toutes participé lors de la dernière classe verte, mais aussi du Conseil régional (des demandes seront faites également auprès des banques et assureurs).

Le calendrier des manifestations prévues est le suivant :

Association des Parents d'élèves :

-26 mai : initiation sportive à Moissey, toute la journée (foot, rugby, majorettes, judo, ping-pong, hand, lutte...)

-Vente de tabliers et livres de recettes (vers la fête des mères)

-Kermesse : 16 juin (en collaboration avec une maman d'élève, il sera mis en place une course payante pour financer la recherche et la lutte contre la mucoviscidose.)

-Marché de Noël : 2 décembre 2018

Accueil de Loisirs :

26 juin : portes ouvertes en soirée pour les parents et enfants

Une page Facebook de l'ALSH a été créée.

Inscriptions et portes ouvertes à l'école maternelle de Montmirey-la-Ville

Portes ouvertes aux futures petites sections
(enfants nés en 2015)
et aux nouvelles familles :
le lundi 4, mardi 5, lundi 11 et mardi 12 juin
16h45 à 17h45.

La directrice du périscolaire sera également présente pour vous donner des informations.

FIN DES TRAVAUX DE LA CHAPELLE

Lundi 30 avril 2018, Laurence Bernier, maire et Régis Bonvalot, maire-adjoint ont réceptionné les travaux de la Chapelle, réalisés en avril, sur une durée de trois semaines par l'entreprise BOIS & FIBRES, de M. Paul Migeon (Montmirey-le-Château)

Ils ont salué la qualité des travaux de restauration de cet édifice du patrimoine communal. Ces travaux, d'un montant de 6150 € comprenaient la rénovation de la toiture en tuiles existantes avec remplacement de la charpente en Douglas, pose d'un lambris épicea en plafond avec chevrons apparents ; pose d'un parte-pluie et remplacement des tuiles faitières par des tuiles d'époques et reprise des rives du fronton par une maçonnerie équivalente et repose des décorations « chou » sur la corniche.



AU REVOIR PIERROT



Lui qui aimait tant les arbres, les fleurs, les plantes, nous a quittés le 7 avril, au début du printemps.

Pierre Arbelot est né à Dole, et venant du village d'Our, il s'est installé à Frasne avec Agathe et leurs filles Marie et Claire en mars 1982. Après avoir exercé divers métiers, dont celui de charpentier, il est devenu moniteur-

éducateur à la maison d'enfants « Les cèdres » de Jouhe. Son air bourru cachait mal ses sentiments. Des générations d'enfants du village gardent le souvenir des jeux et moments privilégiés passés dans la maison d'Agathe et Pierrot.

LE CARNAVAL



ET LA CHOUCROUTE

Le 25 février, le **Comité des Fêtes** a organisé un joyeux carnaval, avec défilé dans la commune, jeux, animations au caveau et chocolat chaud pour tous. Une semaine après, c'était la traditionnelle choucroute qui a réuni une cinquantaine de personnes. Contact : comitedesfetes@gmail.com



CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain conseil municipal aura lieu le **Vendredi 8 juin 2018 à 20h30**, en mairie. Les séances du conseil municipal sont ouvertes au public.

NETTOYAGE CITOYEN... sous la pluie

La matinée de nettoyage citoyen prévue le 17 mars 2018 a bien failli être annulée. Mais les nettoyeurs en herbe ne l'entendaient pas de cette oreille. Ciré sur le dos et bottes aux pieds, ils ont maintenu l'activité malgré la pluie et dans la bonne humeur.



Tanguy et Sébastien ont sans doute été les meilleurs ramasseurs de la journée.

A l'arrivée, moins de déchets divers ramassés dans la nature, mais beaucoup de bouteilles et canettes jetées – de façon peu civique – dans les fossés !

OPERATION LIERRE... par grand soleil

Le 15 avril, c'est sous un beau soleil que s'est déroulée l'Opération lierre, organisée par la commission Espaces Verts Fleurissement. 15 personnes—de toutes générations— se sont affairées à nettoyer le mur du lavoir, celui du cimetière. Et comme l'entretien de l'an passé facilitait l'arrachage, les participants ont poursuivi avec l'enlèvement de mousse devant l'église et des mauvaises herbes au cimetière. C'est autour d'un verre de jus de pommes et d'un gâteau maison que s'est achevée cette opération.



CEREMONIE du 8 MAI

La commémoration du 73ème anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale se tiendra le **mardi 8 mai 2018 à 11h00** au monument aux morts. Elle sera suivie d'un vin d'honneur.

Le monument a été rénové en avril par 3 jeunes du village : Justine Misir, Lisa Tolle et Emma Tolle.

